DOCUMENTS ANNEXES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

11/06/2012

N° E12000084 /78

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 04/06/12, la lettre par laquelle M. le Président du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de SENART EN ESSONNE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saintry-sur-Seine ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jehan EPPE, est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Alain CLERC est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de SENART EN ESSONNE versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 500,00 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à M. le Président du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de SENART EN ESSONNE, à Monsieur Jehan EPPE, à Monsieur Alain CLERC, à et à la Caisse des dépôts et consignations.

Pour expédition conforme
Le Greffier en Chef

Pour le Greffier en Chef,
Bureau des Commissaires-Enquêteurs

Léoncia LONDON

Fait à Versailles, le 11/06/2012

Le Président,

Guy ROTH

rtaltREPUBLIQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE VERSAILLES
56, Avenue de St Cloud
78011 Versailles
Téléphone : 01.39.20.54.00
Télécopie : 01.39.20.54.87

Greffe ouvert du lundi au jeudi de
9h à 16h30 et de 9h à 16h le vendredi

Versailles, le 11/06/2012

14 JUIN 2012
1730

E12000084 / 78

M. le Président
SAN de SENART EN ESSONNE
1 rue de la Mare à Tissier
B.P. 95
91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

Dossier n° : E12000084 / 78
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION CE + PROVISION

Objet : La modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saintry-sur-Seine

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jehan EPPE (tel : 01 39 65 82 28 / portable : 06 83 81 95 63) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Alain CLERC (tel : 01,39,54,84,58 / portable : 06,15,42,02,60) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Greffier en Chef,
ou par délégation,

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

Pour le Greffier en Chef,
Le Bureau des Commissaires-Enquêteurs

Léoncia LORDON

Syndicat
d'Agglomération
Nouvelle
de Sénart en Essonne

Morsang-sur-Seine
Saint-Pierre-du-Perray
Saintry-sur-Seine
Tigery

République Française

ARRÊTE n° 2012/06

Plan Local d'Urbanisme de Saintry-sur-Seine

Modification n° 2 – Enquête publique

Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L 123-13 et R 123-19,

VU la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

VU le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 modifié, pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 susvisée,

VU la délibération du Conseil Municipal de Saintry-sur-Seine du 19 novembre 2007 approuvant son Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU la délibération du Conseil Municipal de Saintry-sur-Seine du 26 janvier 2010 approuvant la modification n°1 de son PLU,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête notifiées aux personnes publiques dans les conditions définies à l'article L 123-13,

VU la décision n° E 12000084/78 en date du 11 juin 2012 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Versailles désignant Monsieur Jehan EPPE en qualité de commissaire-enquêteur, et Monsieur Alain CLERC en qualité de commissaire-enquêteur suppléant,

Le Président arrête :

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Saintry-sur-Seine, pour une durée de 34 jours consécutifs du 10 septembre 2012 au 13 octobre 2012 inclus, sauf jours fériés.

Article 2 : Le projet de modification n°2 porte sur les points, articulés autour des cinq grands points :

1 - Amélioration du projet de centre ville : assurer l'avenir de Saintry-sur-Seine en ce qui concerne les circulations douces et automobiles, permettre la diversification de l'habitat, assurer le développement des activités, permettre la constructibilité des espaces urbanisables, compléter et développer les équipements
2 - Renforcement des règles en faveur du logement social
3 - Renforcement de la protection des paysages et des espaces naturels et maîtrise des risques
4 - Renforcement des règles en faveur des déplacements doux
5 - Mise à jour, rectification et clarification du dossier de PLU

- le Républicain,
- le Parisien.

Cet avis sera affiché au siège du SAN de Sénart en Essonne, à la Mairie de Saintry-sur-Seine, Morsang-sur-Seine, Tigery et Saint-Pierre-du-Perray et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Saintry-sur-Seine. Ces publicités seront certifiées par Monsieur le Président du SAN et Messieurs les Maires pour leur commune.

Copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête avant l'ouverture de l'enquête, en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Ampliation du présent arrêté sera remise :

- *au Préfet de Région,*
- *au Préfet de l'Essonne,*
- *au Sous-Préfet de Corbeil-Essonnes,*
- *à Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires,*
- *à Monsieur le Commissaire-Enquêteur,*
- *au Président du Tribunal Administratif de Versailles,*
- *à Messieurs les Maires des 4 communes du SAN : Morsang-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine et Tigery,*
- *à Monsieur le Président du SYMSEVAS en charge du SCOT.*

Fait à Saint-Pierre-du-Perray, le 25 juillet 2012

Dominique VEROTS,

Président du SAN
de Sénart en Essonne

Syndicat
d'Agglomération
Nouvelle
de Sénart en Essonne

Morsang-sur-Seine
Saint-Pierre-du-Perray
Saintry-sur-Seine
Tigery

Attestation
Certificat d'affichage

Je soussigné, Dominique VEROTS, Président du SAN de Sénart en Essonne, atteste par le présent certificat, que l'arrêté n° 2012/06 du 25 juillet 2012 prescrivant l'enquête publique de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saintry-sur-Seine, a été affiché au SAN de Sénart en Essonne du 27 juillet 2012 au 15 octobre 2012.

Fait à Saint-Pierre-du-Perray, le 16 octobre 2012.

Dominique VEROTS

Président du SAN
de Sénart en Essonne

Saintry
SUR SEINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Saintry-sur-Seine - Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry - Canton de Saint-Germain-lès-Corbeil

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
.....
CANTON
DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL
.....
ARRONDISSEMENT
D'EVRY
.....
COMMUNE
DE SAINTRY-SUR-SEINE

ATTESTATION CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Michel CARRENO, Maire de Saintry-sur-Seine (Essonne),

Atteste par le présent certificat, que l'arrêté n° 2012/06 prescrivant l'enquête publique sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Saintry (Essonne), a été affiché à Saintry-sur-Seine (Essonne) du 27 juillet 2012 au 15 octobre 2012.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 17 octobre 2012

Le Maire,
Michel CARRENO

67 Grande rue Charles de Gaulle 91250 SAINTRY SUR SEINE Tél 01 69 89 52 52 Fax 01 69 89 52 55
site : e-mail : mairie@saintry-sur-seine.fr
Ouvert du lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

République Française - Département de l'Essonne

COMMUNE DE TIGERY

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Jean CROSNIER, Maire de la Commune de TIGERY, certifie que l'arrêté n° 2012/06 du SAN de Sénart en Essonne relatif à l'enquête publique sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saintry sur Seine a été effectué en Mairie du 30 juillet 2012 au 13 octobre 2012 inclus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Tigery, le 19 octobre 2012

Le Maire,

Jean CROSNIER

MAIRIE DE TIGERY (Essonne)

2, Place Liedekerke-Beaufort - B.P.24 - 91250 TIGERY
Téléphone : 01 60 75 17 97 - Télécopie : 01 69 89 15 12 - e-mail : mairie@tigery.fr

saint-pierre du-perray

République Française
Département de l'Essonne

CERTIFICAT D'AFFICHAGE
PLU MODIFICATION N°2 DE LA VILLE SAINTRY SUR SEINE

Service urbanisme

Affaire suivie par :
Julie LINEL

Téléphone :
01 69 89 75 14

Fax :
01 60 75 13 21

Courriel :
julie.linel@stpdp.com

Référence dossier :
JL/ 2012-URBA N°..1413.

Copie :

Elu : D. LETROUBLON

Administration :
Direction Générale des Services –
T. DA LAGE

Je soussigné, Pierre de RUS, Maire de la commune de Saint-Pierre-du-Perray, certifie que l'arrêté du Président du SAN de Sénart en Essonne en date du 25 juillet 2012, portant enquête publique de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de TIGERY a été :

Affichée à compter du 1er Aout 2012 au 13 octobre 2012.

Fait à Saint-Pierre du Perray, le 18 octobre 2012

Le Maire,

Pierre de RUS

MAIRIE DE SAINT-PIERRE DU PERRAY * 91280 *

Destinataire :
SAN DE SENART EN ESSONNE
1 rue de la Mare à Tissier
91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

CANTON DE
ST GERMAIN LÈS CORBEIL

MAIRIE DE
MORSANG SUR SEINE
24 Grande Rue – 91250
Tél. : 01 60 75 20 18
Fax : 01 60 75 48 96
e-mail : secretariat.mairie@mairie-morsangsurseine.fr
Site : www.mairie-morsangsurseine.fr

ST de ESSONNE
24 OCT. 2012
3160

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Nous, François FUSEAU, Maire de la Commune de Morsang-sur-Seine certifions avoir procédé à l'affichage en Mairie du 28 juillet 2012 au 13 octobre 2012, de l'arrêté 2012/06 concernant l'enquête publique de la modification n°2 du PLU de Saintry-sur-Seine.

Fait à Morsang-sur-Seine, le quinze octobre deux mille douze.

Le Maire,

MAIRIE DE MORSANG-SUR-SEINE R.F. (ESSONNE)

François FUSEAU.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAN de SENART en ESSONNE
- 7 AOUT 2012
Courrier n° 2328

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Service de Navigation de la Seine

Arrondissement Seine Amont

Subdivision de Melun

Nos réf. : SMI/2012/ A035
Vos réf. : DAU/PB/ia/2012-1034
Affaire suivie par : Sandrine Michot
Sandrine.michot@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 64 83 50 12 – Fax : 01 64 83 50 01
Courriel : Melun.ASA.SN-Seine@developpement-durable.gouv.fr

Melun, le 31 AOUT 2012

L'ingénieur des travaux publics de l'Etat

à

Monsieur Dominique VEROTS
Président du SAN de Sénart en Essonne
SAN de Sénart en Essonne
1 rue de la Mare à Tissier
BP 95
91280 SANT-PIERRE DU PERRAY

A l'attention de Patricia BOULOGNE

Objet : Projet de modification N°2 du PLU de SAINTRY SUR SEINE

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 13 juillet par lequel vous me transmettez le projet de modification N°2 du PLU de Saintry sur Seine.

Après consultation des documents transmis, j'ai noté quelques points à préciser et notamment les caractéristiques de la servitude d'utilité publique grevant le territoire de Saintry sur Seine le long de la rivière. En rive droite de l'Essonne, s'établit la servitude de marchepied, en rive gauche, le halage.

En effet, l'article L2131-2 du code général de la propriété des personnes publiques définit la servitude de marchepied : « *Les propriétaires riverains d'un cours d'eau ou d'un lac domanial ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies ou autrement qu'à une distance de 3, 25 mètres. Leurs propriétés sont grevées sur chaque rive de cette dernière servitude de 3, 25 mètres, dite servitude de marchepied.*

Tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel, riverain d'un cours d'eau ou d'un lac domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette servitude de marchepied à l'usage du gestionnaire de ce cours d'eau ou de ce lac, des pêcheurs et des piétons.

La responsabilité civile des riverains visés au deuxième alinéa ne peut être engagée au titre des dommages causés ou subis à l'occasion du passage des pêcheurs ou des piétons qu'en raison de leurs actes fautifs....

Lorsqu'un cours d'eau est déjà grevé de la servitude prévue au IV de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, cette dernière servitude est maintenue.

ÉTIOLLES

SAN de SENART en ESSONNE
21 AOUT 2012
Courrier n° 2424

Le maire d'Étiolles
Vice-président de CA Seine-Essonne

Objet : PLU – révision N° 1 – arrêt du projet - Pôle des Opérations nouvelles d'aménagement

Nos réf. PB/av/2012/2577
Dossier suivi par Aline Vidoni
Tél. 01 60 75 78.26

SAN de Sénart en Essonne
1, rue de la Mare à Tissier
BP 95
91280 Saint-Pierre du Perray

Étiolles, le 14 août 2012

Monsieur, le Président,

J'ai bien reçu votre lettre arrivée le 10 juillet dans mes services, par laquelle vous sollicitez mon avis concernant l'arrêt du projet de la révision du PLU de Tigery.

Je vous informe que celui-ci n'appelle aucune d'observation de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées

Philippe Brun
Maire d'Étiolles

MAIRIE D'ÉTIOLLES Essonne

rialtREPUBLIQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE VERSAILLES
56, Avenue de St Cloud
78011 Versailles
Téléphone : 01.39.20.54.00
Télécopie : 01.39.20.54.87

Greffe ouvert du lundi au jeudi de
9h à 16h30 et de 9h à 16h le vendredi

Versailles, le 11/06/2012

14 JUIN 2012

E12000084 / 78

M. le Président
SAN de SENART EN ESSONNE
1 rue de la Mare à Tissier
B.P. 95
91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

Dossier n° : E12000084 / 78
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION CE + PROVISION

Objet : La modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saintry-sur-Seine

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jehan EPPE (tel : 01 39 65 82 28 / portable : 06 83 81 95 63) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Alain CLERC (tel : 01,39,54,84,58 / portable : 06,15,42,02,60) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Greffier en Chef,
ou par délégation,

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

Pour le Greffier en Chef,
Le Bureau des Commissaires-Enquêteurs

Léoncia LORDON

2ème parution Le Républicain Essonne

Annonces Légales

SANDAVY

CAMARTI

Appels d'Offres

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Création d'un foyer rural Outils pédagogiques et aménagement de la salle

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis d'Enquêtes

Avis d'Attribution

ANNONCES LÉGALES

Le Républicain

DERNIER DELAI POUR REMISE DE VOS ELEMENTS

MARDI 12 HEURES

Afin d'éviter toute erreur d'interprétation, vos textes doivent être remis dactylographiés

Tél. 01.69.36.57.10 - Email : al@le-republicain.fr

41

2ème parution

« La reproduction sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie des publications et illustrations publiées dans les annonces légales et judiciaires, est interdite sauf autorisation préalable et expresse de l'éditeur. »

77

LES MARCHÉS PUBLICS 77

Marchés et concessions sur http://www.seine-et-marne.fr

MAPA
+ de 90 000

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAIRIE DE SAINT-PATHUS

M. Jean-Pierre PINTENON, Maire
Rue Saint Antoine
77178 SAINT-PATHUS
Tél. : 01 60 01 01 01

Procédure(s) exécutée(s) du pouvoir adjudicateur : Autre pouvoir adjudicateur
L'avis implique un marché public
Objet : Aménagement de stationnements
Nature du marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Critère d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse
Description : rue des Tourelles, avenue des Chardonnerets, rue de la Lauzière, rue de la Noraie, rue de Pomme, rue de Pierre, rue de Rebuto.
Classification CPV :
Principale : 45233141 Travaux de construction routière
Forme du marché : Fractionné dans le temps
Quantité/étendue :
Prestations et prise de regard hors, la structure comportera le renard.
Renseignements complémentaires :
Fourniture et mise en œuvre de grave ciment et de grave naturel.
Mise en place bordure à lits
Conditions de participation
Aptitude à exercer l'activité professionnelle, notamment inscription au registre du commerce et des sociétés, inscription au tableau de l'ordre, ou présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années appropriées :
Déclarations appropriées de banques ou preuve d'une assurance contre les risques professionnels.
Dans le cadre de l'offre, concernant le chiffre d'affaires annuel, des opérations économiques, pour lequel l'objet du marché fait l'objet de renseignements spécifiques.
DC4 Lettre de candidature, habilitation, groupement, sous-traitance
Pièces relatives aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
NOTE : DC 7 ou documents équivalents ou pièces de candidat étranger selon cahier des conditions pour la déclaration à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics-notifications
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous dans le cahier des charges (règlement de la consultation, acte d'engagement, bordereau des prix).
Renseignements administratifs :
CABINET DEC
Monsieur Gilles VALLANT
6 allée des Acacias
77183 Noisiel les Marnes
mail : cabinet@cabinet-dec.fr
Renseignements techniques :
CABINET DEC
Monsieur Gilles VALLANT
6 allée des Acacias
77183 Noisiel les Marnes
Remise des offres :
10/09/12 à 16h30 au plus tard.
à l'adresse :
MAIRIE DE SAINT-PATHUS
rue Saint Antoine
77178 saint-pathus
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français
Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

MAPA
- de 90 000

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAIRIE DE CROISSY-BEAUBOURG

M. Michel DRUOT, Maire
39 RUE DE PARIS
BP 100
77317 MARNE LA VALLEE - 2
Tél. : 01 64 62 76 76 Fax : 01 64 62 76 79
Profil d'acheteur : http://www.croissy-beaubourg.fr

La procédure susvisée est prise en charge par le service commun des marchés publics de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.
Procédure(s) exécutée(s) du pouvoir adjudicateur : Services sociaux et éducatifs (annexe 2B)
L'avis implique un marché public
Objet : Acquisition et entretien de matériel
Nom(s) donné(s) : 2012-012
Nature du marché : Fournitures
Type de Marché : Autre
Procédure : Procédure adaptée
Description : Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
Quantité/étendue : 1
Caractéristiques principales :
Conditions de participation
Qualifications à satisfaire quant aux qualités et capacités du candidat :
Déclarations des éléments du candidat permettant d'évaluer ses capacités professionnelles, financières et techniques à exécuter le marché public : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à 5212-11 du code du travail.
- Déclaration attestant de l'existence ou non d'une assurance contre les risques professionnels.
Dans le cadre de l'offre, concernant le chiffre d'affaires annuel, des opérations économiques, pour lequel l'objet du marché fait l'objet de renseignements spécifiques.
DC4 Lettre de candidature, habilitation, groupement, sous-traitance
Pièces relatives aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
NOTE : DC 7 ou documents équivalents ou pièces de candidat étranger selon cahier des conditions pour la déclaration à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics-notifications
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous dans le cahier des charges (règlement de la consultation, acte d'engagement, bordereau des prix).
Renseignements administratifs :
MAIRIE DE CROISSY-BEAUBOURG
Monsieur le Maire
39 rue de Paris
CROISSY-BEAUBOURG - BP 100
77317 marne-la-vallee cedex
Tél. : 01 64 62 76 76
mail : contact-mairie@croissy-beaubourg.fr
Renseignements techniques :
MAIRIE DE CROISSY-BEAUBOURG
Monsieur le Maire
39 rue de Paris
CROISSY-BEAUBOURG - BP 100
77317 marne-la-vallee cedex
Tél. : 01 64 62 76 76
mail : contact-mairie@croissy-beaubourg.fr
Remise des offres : 07/09/12 à 12h00 au plus tard.
à l'adresse :
MAIRIE DE CROISSY-BEAUBOURG
Service de la Commande Publique
39 rue de Paris
77317 marne-la-vallee cedex
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français
Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements d'ordre administratif : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de la commune : http://www.croissy-beaubourg.fr
Renseignements techniques : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de la commune : http://www.croissy-beaubourg.fr
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous dans le cahier des charges (règlement de la consultation, acte d'engagement, bordereau des prix).
Renseignements administratifs :
MAIRIE DE CROISSY-BEAUBOURG
Monsieur le Maire
39 rue de Paris
CROISSY-BEAUBOURG - BP 100
77317 marne-la-vallee cedex
Tél. : 01 64 62 76 76
mail : contact-mairie@croissy-beaubourg.fr
Renseignements techniques :
MAIRIE DE CROISSY-BEAUBOURG
Monsieur le Maire
39 rue de Paris
CROISSY-BEAUBOURG - BP 100
77317 marne-la-vallee cedex
Tél. : 01 64 62 76 76
mail : contact-mairie@croissy-beaubourg.fr
Remise des offres : 07/09/12 à 12h00 au plus tard.
à l'adresse :
MAIRIE DE CROISSY-BEAUBOURG
Service de la Commande Publique
39 rue de Paris
77317 marne-la-vallee cedex
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français
Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements d'ordre administratif : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de la commune : http://www.croissy-beaubourg.fr
Renseignements techniques : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de la commune : http://www.croissy-beaubourg.fr

78

LES MARCHÉS PUBLICS 78

Marchés et concessions sur http://www.seine-et-marne.fr

MAPA
- de 90 000

Mantes-la-Ville

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAIRIE DE MANTES LA VILLE

Mme Monique BROCHOT - Maire
Rue de la Station
BP 30048
78711 Mantes-la-Ville
Tél. : 01 30 98 75 00

La procédure susvisée n'est pas prise en charge par un service mutualisé.
Procédure(s) exécutée(s) du pouvoir adjudicateur : Services sociaux et éducatifs (annexe 2B)
L'avis implique un marché public
Objet : Travaux de couleur de jardin
Nom(s) donné(s) : 12/0007 2
Nature du marché : Travaux
Type de Marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Description : Travaux de jardin
Quantité/étendue : 1
Caractéristiques principales :
Conditions de participation
Qualifications à satisfaire quant aux qualités et capacités du candidat :
Déclarations des éléments du candidat permettant d'évaluer ses capacités professionnelles, financières et techniques à exécuter le marché public : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à 5212-11 du code du travail.
- Déclaration attestant de l'existence ou non d'une assurance contre les risques professionnels.
Dans le cadre de l'offre, concernant le chiffre d'affaires annuel, des opérations économiques, pour lequel l'objet du marché fait l'objet de renseignements spécifiques.
DC4 Lettre de candidature, habilitation, groupement, sous-traitance
Pièces relatives aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
NOTE : DC 7 ou documents équivalents ou pièces de candidat étranger selon cahier des conditions pour la déclaration à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics-notifications
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous dans le cahier des charges (règlement de la consultation, acte d'engagement, bordereau des prix).
Renseignements administratifs :
MAIRIE DE MANTES LA VILLE
Mme Monique BROCHOT - Maire
Rue de la Station
BP 30048
78711 Mantes-la-Ville
Tél. : 01 30 98 75 00
Renseignements techniques :
MAIRIE DE MANTES LA VILLE
Mme Monique BROCHOT - Maire
Rue de la Station
BP 30048
78711 Mantes-la-Ville
Tél. : 01 30 98 75 00
Remise des offres : 07/09/12 à 12h00 au plus tard.
à l'adresse :
MAIRIE DE MANTES LA VILLE
Mme Monique BROCHOT - Maire
Rue de la Station
BP 30048
78711 Mantes-la-Ville
Tél. : 01 30 98 75 00
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français
Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements d'ordre administratif : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de la commune : http://www.mantes-la-ville.fr
Renseignements techniques : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de la commune : http://www.mantes-la-ville.fr
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous dans le cahier des charges (règlement de la consultation, acte d'engagement, bordereau des prix).
Renseignements administratifs :
MAIRIE DE MANTES LA VILLE
Mme Monique BROCHOT - Maire
Rue de la Station
BP 30048
78711 Mantes-la-Ville
Tél. : 01 30 98 75 00
Renseignements techniques :
MAIRIE DE MANTES LA VILLE
Mme Monique BROCHOT - Maire
Rue de la Station
BP 30048
78711 Mantes-la-Ville
Tél. : 01 30 98 75 00
Remise des offres : 07/09/12 à 12h00 au plus tard.
à l'adresse :
MAIRIE DE MANTES LA VILLE
Mme Monique BROCHOT - Maire
Rue de la Station
BP 30048
78711 Mantes-la-Ville
Tél. : 01 30 98 75 00
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français
Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements d'ordre administratif : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de la commune : http://www.mantes-la-ville.fr
Renseignements techniques : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de la commune : http://www.mantes-la-ville.fr

Pour faire paraître vos ANNONCES LÉGALES dans Le Parisien

L'OFFICE DES FORMALITÉS
Une seule adresse au cœur de Paris :
30-32 bd de Sébastopol
75004 Paris
Entre Châtelet Les Halles et Hôtel de Ville
Tél. 01 44 54 54 52
Fax. 01 44 54 52 34
annonces@formalites.fr
www.formalites.fr

91

Enquête publique

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE SAINTRY-SUR-SEINE

Enquête publique modificative n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saintry-sur-Seine

Mme Lecuirot

Par arrêté n° 2012-128 en date du 26 juillet 2012, le Maire de Saintry-sur-Seine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Saintry-sur-Seine.

Mr Jean-Eric GREIG a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mr Yann CLEVY en tant que remplaçant en cas d'empêchement du titulaire par décision n° E12000000/78 du 19 juin 2012.

La mise en compatibilité a porté sur les points, entre autre, suivants :

1. Modification du tracé de la voie nouvelle reliant la RD 50 à la RD 306 ainsi que de la création de deux carrefours giratoires et de l'aménagement des entrées de ville,
2. Reclassement des zones concernées,
3. Modification de la protection des espaces et des secteurs naturels et modification des limites,
4. Reclassement d'espaces en terres cultivables,
5. Mise à jour règlement et classement du plan de PLU.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saintry-sur-Seine, du 10 septembre au 10 octobre 2012 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit aux jours suivants :

- Les lundi de 14h00 à 17h00
- Mercredi de 08h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
- Les samedi de 09 à 12h

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Saintry-sur-Seine :

- Lundi 10 septembre 2012 de 13h30 à 17h00,
- Jeudi 27 septembre 2012 de 14h00 à 17h00
- Samedi 13 octobre 2012 de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la modification n°2 du PLU peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Saintry-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit aux heures.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Saintry-sur-Seine 91250

SYNDICAT D'AGGLOMÉRATION NOUVELLE DE SENART EN ESSONNE

45/45